

Foire aux questions sur la bourse Passeport

Ce document est conçu pour répondre aux questions les plus fréquemment posées au sujet de la bourse Passeport. Si vous avez d'autres questions, veuillez nous écrire à

diplomes@programmepasseport.ca

1. Qu'est-ce que la bourse d'études Passeport?

La bourse d'études Passeport pour ma réussite est remise aux personnes éligibles et diplômées du programme Passeport pour les aider à couvrir les coûts de leur éducation ou formation postsecondaire. Chaque année de participation au programme Passeport, les élèves peuvent accumuler une partie de leur bourse d'études jusqu'à un total de 2 000 \$ (maximum de 400 \$ par année de participation au programme pour les élèves du Québec.)

2. À quoi peut servir la bourse Passeport et jusqu'à quel moment?

Les fonds de bourses peuvent couvrir une gamme de dépenses liées aux études postsecondaires, y compris l'université, la formation professionnelle, le cégep (collège d'enseignement général et professionnel), les programmes de préparation postsecondaire, les programmes de mise à niveau du secondaire, les formations d'apprentis et les programmes de formation professionnelle ou des écoles de métier.

Vous pouvez accéder aux fonds **jusqu'au 31 décembre de l'année de votre 23^e anniversaire.**

Pour obtenir tous les détails, veuillez consulter la [politique sur les bourses d'études du programme Passeport](#) sur le [site du réseau des personnes diplômées Passeport](#).

3. Qui peut accéder à la bourse Passeport et comment puis-je savoir si je suis éligible?

Les élèves qui ont participé activement au programme Passeport pendant deux ans ou plus (de façon consécutive ou non) sont admissibles à la bourse d'études Passeport. Pour vérifier votre admissibilité, veuillez communiquer avec le bureau de votre emplacement du programme Passeport.

4. Où puis-je trouver les instructions pour présenter une demande de bourse Passeport?

La bourse Passeport est administrée par Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada). Pour créer votre profil, veuillez suivre les étapes sur la [page Web du soutien financier aux personnes diplômées](#), qui contient également un lien vers le [portail de Partenaires en bourses d'études Canada \(Universités Canada\)](#).

5. Mon adresse courriel ne fonctionne pas lorsque j'essaie de créer un profil sur le portail d'Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada). Que dois-je faire?

D'abord, assurez-vous que l'adresse courriel associée à votre dossier Passeport est bien la même que vous utilisez. Nous vous suggérons ensuite de vérifier votre dossier de courriers indésirables pour vous assurer qu'aucun courriel n'y a été envoyé. Si vous ne trouvez toujours pas de message, votre dossier d'élève Passeport peut être lié à un courriel différent de celui que vous utilisez actuellement. Dans ce cas, veuillez remplir le [formulaire de demande de soutien en ligne de Partenaires en bourses d'études Canada \(Universités Canada\)](#) (également accessible depuis [cette page Web](#)); Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada) communiquera avec Passeport pour ma réussite Canada au besoin.

6. Quels sont les documents dont j'ai besoin pour soumettre ma demande de fonds sur le portail?

Si votre programme Passeport se trouve au Québec, vous devrez soumettre une preuve d'inscription à un programme post-secondaire, un spécimen chèque lié à votre compte bancaire personnel (et non le compte bancaire d'un parent), et votre numéro d'assurance sociale (NAS.) La demande sera traitée une fois que tous les documents et informations ont été fournies, et la demande d'accès aux fonds soumise.

7. J'ai créé mon profil et soumis une demande d'accès aux fonds de ma bourse. Combien de temps faudra-t-il pour que le paiement soit traité?

Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada) peut prendre de quatre à six semaines pour traiter la demande d'accès aux fonds de la bourse. Veuillez tenir compte de ce délai lorsque vous présentez une demande et planifier en conséquence.

Pour les élèves à l'extérieur du Québec : Veuillez noter que votre établissement d'enseignement postsecondaire pourrait prendre plus de temps pour traiter le paiement une fois qu'il l'aura reçu de Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada).

8. Je suis sur le point d'obtenir mon diplôme d'études secondaires, mais je ne prévois pas faire d'études postsecondaires ou professionnelles. J'ai participé au programme Passeport pendant plus de deux ans. Puis-je quand même accéder à ma bourse?

Vous pouvez obtenir jusqu'à **499 \$** pour couvrir les coûts du matériel lié au travail si la demande est présentée **au plus tard le 30 novembre** de l'année où vous avez obtenu votre diplôme d'études secondaires. La directrice ou le directeur du programme Passeport de votre emplacement local est responsable d'approuver les coûts admissibles comme matériel de travail (p. ex., bottes de travail, outils, équipement, permis d'exploitation de machinerie, frais de certification en matière de manipulation des aliments, etc.).

9. J'ai fréquenté l'école secondaire pendant une année supplémentaire, ce qui signifie également que j'ai participé au programme Passeport pendant une année supplémentaire. Est-ce que cela signifie que je peux accumuler plus de fonds pour l'année supplémentaire

pendant laquelle j'ai participé au programme?

Non, le montant maximal des bourses Passeport pouvant être accumulées est de 2 000 \$, même si vous avez participé au programme plus longtemps.

10. J'en suis à ma dernière année d'études secondaires et j'ai commencé un programme d'études professionnelles/d'école de métier en même temps, en vue de recevoir un certificat. Puis-je quand même accéder aux fonds de la bourse Passeport?

Oui, les frais liés à un programme de formation professionnelle ou d'école de métier peuvent être couverts par la bourse Passeport si vous êtes inscrit·e dans un établissement sous réglementation provinciale et si vous êtes inscrit·e au programme Passeport depuis au moins deux ans. Un membre du personnel de votre emplacement du programme Passeport peut vous aider dans ce processus.

11. J'ai participé au programme Passeport pendant un an seulement. J'en suis à ma dernière année d'études secondaires et je suis sur le point d'obtenir mon diplôme. Puis-je quand même avoir accès à une partie de ma bourse Passeport pour payer les frais d'admission aux études postsecondaires?

Si vous êtes inscrit·e au programme Passeport pendant votre dernière année d'études secondaires, vous pouvez obtenir jusqu'à **250 \$** pour les frais d'admission ou pour couvrir le coût du matériel de travail si vous présentez une demande **avant le 30 novembre** de l'année d'obtention de votre diplôme d'études secondaires.

Le personnel de votre emplacement du programme Passeport local peut vous aider dans ce processus.

12. J'ai participé au programme Passeport pendant un an seulement et j'ai quitté le programme avant d'obtenir mon diplôme. J'ai maintenant terminé mes études secondaires sans être inscrit·e au programme Passeport. Ai-je accès aux fonds de la bourse que j'ai accumulés pendant cette année?

Non. Pour accéder à la bourse Passeport, les élèves doivent terminer deux années ou plus dans le programme Passeport (de façon consécutive ou non). Pour être admissibles aux 250 \$ alloués aux frais pour un programme de formation professionnelle ou de métiers, les élèves doivent toujours être inscrits au programme au moment de l'obtention de leur diplôme.

13. J'ai participé au programme Passeport pendant un an seulement. J'en suis à ma dernière année d'études secondaires et je suis sur le point d'obtenir mon diplôme. Puis-je quand même avoir accès à une partie de ma bourse Passeport pour payer les frais d'admission aux études postsecondaires?

Si vous êtes inscrit·e au programme Passeport pendant votre dernière année d'études secondaires, vous pouvez obtenir jusqu'à **250 \$** pour les frais d'admission ou pour couvrir le coût du matériel de travail si vous présentez une demande **avant le 30 novembre** de l'année d'obtention de votre diplôme d'études secondaires.

Le personnel de votre emplacement peut vous aider dans ce processus.

- 14. J'ai obtenu mon diplôme d'études secondaires il y a plusieurs années. J'ai participé au programme Passeport pendant deux ans ou plus et il me reste des fonds de ma bourse. Passeport. J'ai maintenant 23 ans et je reprends les études. Puis-je quand même accéder aux fonds de ma bourse?**

Les fonds que vous avez accumulés pendant votre participation au programme sont accessibles **jusqu'au 31 décembre de l'année de votre 23^e anniversaire**. Pour accéder à ces fonds, veuillez suivre les étapes indiquées sur la [page Web du réseau des personnes diplômées Passeport](#).

Remarque importante : Si vous n'avez plus accès à l'adresse courriel liée à votre dossier Passeport, veuillez remplir le [formulaire de demande de soutien en ligne de Partenaires en bourses d'études Canada \(Universités Canada\)](#) https://portal.scholarshippartners.ca/ex/ex_Apppage.jsp?token=Hw8ITR0GYV1QShNR&lang=2 et indiquez votre nom complet, l'emplacement du programme Passeport, l'année d'obtention de votre diplôme, votre ancienne adresse courriel et votre numéro d'identification Passeport (si vous l'avez).

- 15. J'ai été accepté-e dans un collège qui ne figure pas dans les options sur le portail de Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada). Que dois-je faire?**

Veuillez remplir le [formulaire de demande de soutien en ligne de Partenaires en bourses d'études Canada \(Universités Canada\)](#). Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada) acceptera généralement un établissement s'il est certifié par la province, même s'il ne figure pas sur sa liste.

- 16. Puis-je utiliser les fonds de ma bourse pour couvrir mes frais de scolarité dans une université américaine?**

Oui, veuillez remplir le [formulaire de demande de soutien en ligne de Partenaires en bourses d'études Canada \(Universités Canada\)](#) et sélectionner « *Demande de bourse internationale* ».

- 17. Puis-je utiliser une partie des fonds de ma bourse Passeport pour acheter du matériel de travail (vêtements de travail, équipement, etc.) si je participe à une formation et que le coût de celle-ci est couvert par un autre organisme?**

Vous pouvez obtenir **jusqu'à 499 \$** si le programme n'est pas un programme de formation certifié, comme un programme d'emploi géré par un autre organisme. Si vous participez à un programme certifié par une province, vous pouvez accéder au montant total de votre solde de bourse inutilisé.

18. Je dois utiliser les fonds de ma bourse pour acheter du matériel lié aux études postsecondaires à l'extérieur de mon établissement d'enseignement (p. ex., un uniforme pour un stage médical ou des outils pour un programme d'hygiéniste dentaire). Est-ce possible?

Pour les élèves et les personnes diplômées à l'extérieur du Québec seulement : Dans de tels cas, vous pouvez soumettre une demande d'exception en utilisant [le formulaire d'exceptions](#). Si l'exception est approuvée, Passeport pour ma réussite Canada vous en avisera et autorisera Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada) à traiter le paiement.

Si Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada) n'est pas en mesure de payer les articles directement à l'établissement et que vous avez toujours des fonds de bourse, Passeport pour ma réussite Canada vous proposera d'autres modes de paiement. Nous ajusterons ensuite le solde de votre bourse et aviserons Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada) du nouveau solde.

19. Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions qui ne sont pas abordées dans ce document?

Si vous avez d'autres questions, veuillez écrire à Passeport pour ma réussite Canada à diplomes@programmepasseport.ca ou les envoyer directement sur le portail de Partenaires en bourses d'études Canada (Universités Canada) en utilisant le [formulaire de demande de soutien en ligne](#).